

1. *Débitrice:*

GYPSMIX Sàrl, Case postale 562, **1211 Genève 3**

2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois

3. *Commissaire:* François Chevalley

4. *Remarques:* Activité: détention de tout titre de propriété intellectuelle, tel que brevets, licences, marques.

Les créanciers et tous ceux qui ont des revendications à exercer sont invités à produire leurs créances ou revendications auprès du commissaire au sursis à l'adresse ci-dessous, accompagnées des pièces justificatives dans le délai fixé pour les productions, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.

Les débiteurs sont tenus de s'annoncer, sous les peines de droit, dans le délai fixé pour les productions

Ceux qui détiennent des biens de la débitrice, en qualité de créanciers gagistes ou à quelque titre que ce soit, sont tenus de les déclarer au commissaire dans le même délai.

Une assemblée des créanciers sera convoquée pour une date qui sera communiquée ultérieurement par publication et par courrier.

Date du jugement accordant le sursis: 4 novembre 2008.

Adresse pour les productions et la correspondance: c/o Berney & Associés SA, Société fiduciaire, case postale 6268, 1211 Genève 6.

Expiration du délai pour les productions: 11 février 2009.

François Chevalley, c/o Berney & Associés SA, Société fiduciaire

1211 Genève 6

(04838492)